

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignées

*L'Association pour l'Administration Des Œuvres Sociales d'Outre-Mer
Résidence Windsor*

Représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis BOUILHOL
Avec l'accord du Conseil d'Administration
Sise au 16 Av de Windsor 06410 CANNES

Numéro de SIRET : 775 666 555 00054 APF : 5520Z

D'une part

L'Association les AILES BRISÉES
« Représentée par son PrésidentCOMPLÉTER AVEC ADRESSE

Numéro de SIRET : 78436140400014

D'autre part

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Tous les membres, partenaires ou sympathisants de l'Association des « AILES BRISÉES » (L'AB) sous le régime de la loi 1901 et sur présentation d'un justificatif de l'association pourront, à compter de la signature de cette Convention, bénéficier des tarifs et des offres proposés par l'ADOSOM pour séjourner dans l'ensemble des résidences (le Windsor à Cannes et le Bellevue à Chatel-Guyon) gérées par celle-ci et celles de ses partenaires sous conditions de :

- Être à jour de la cotisation de L'Association « LES AILES BRISÉES (si cotisation) et présenter une attestation ou autre
- Présenter une pièce justificative s'il est fonctionnaire actif ou retraité
- Avoir réglé la cotisation de l'ADOSOM qui est à ce jour de 25.00€/AN par couple avec enfant(s) mineur(s)

Article 2 : ENGAGEMENT de l'Association Entraide ds AILES BRISÉES

L'association LES AILES BRISÉES. S'engage à diffuser par tous les moyens en sa possession (site internet, mails, revues, etc..) à l'ensemble de ses adhérents les offres de séjours et services proposés par l'ADOSOM qui lui seront fournis.

L'A.B. indiquera sur son site internet l'existence de l'ADOSOM comme partenaire et disposera d'un lien de communication pouvant rejoindre directement le site de l'ADOSOM www.adosom.fr .

Article 3 : ENGAGEMENT DE L'ADOSOM

L'ADOSOM offre à L'A.B un séjour de 5 nuits pour deux (2) personnes en $\frac{1}{2}$ pension (hors boissons) valables hors mois d'Août, Festival de Cannes, Noël, St Sylvestre et en fonction du planning des réservations.

L'AB devra communiquer les noms des personnes ayant reçu les cadeaux. Ces personnes devront prendre contact avec l'ADOSOM soit par téléphone (04.92.18.82.13) ou par mail direction@adosom.fr

L'ADOSOM s'engage à recevoir dans les meilleures conditions, les adhérents, sympathisants et partenaires de L'A.B venant séjourner dans l'ensemble des résidences gérées par ses soins.

Article 4 : DUREE ET RENOUELEMENT

La durée de la Convention est renouvelable par tacite reconduction d'une année sur l'autre aux dates anniversaires. Il pourra être mis fin à cet accord avec un préavis de 3 mois.

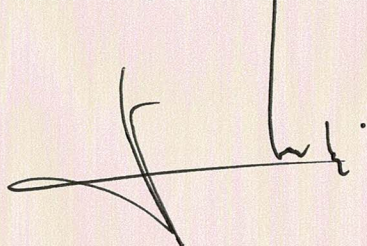
Pour tout différend découlant de la présente Convention, de son interprétation, de son exécution ou de sa résiliation, les parties conviennent de tout mettre en œuvre pour un règlement à l'amiable.

Fait en 2 exemplaires à Cannes le 17/08/2022

Pour L'AILES BRISÉES.

Le Président

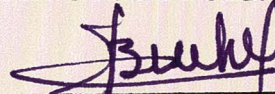
Général Jean-Pierre MARTIN



Pour l'ADOSOM

Le Président

Jean-Louis BOUILHOL



BOUILHOL JEAN-LOUIS PRESIDENT DE L'ADOSOM president@adosom.fr www.adosom.fr
